

Tarifs au 1^{er} Janvier 2021

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du CCAS n°2020/0812 et 2020/0813 du 7 Décembre 2020.

Tarif mensuel HEBERGEMENT 2021 (H = A + B +C +D)			DÉTAIL du Prix mensuel Hébergement			
			Loyer	Charges Locative	Charges Annexes	Repas
H			A	B	C	D
T2 (3)	1 personne	1 784.75 €	510.05	58.93	570.47	645.30
	1 couple	2 692.48 €	510.05	58.93	832.90	1290.60
T1 Bis (51)	1 personne	1 640.14 €	477.74	58.93	458.17	645.30
	1 couple	2 456.49 €	477.74	58.93	629.22	1290.60

1- AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT : Chaque résident peut prétendre, en fonction de ses ressources, à l'aide personnalisée au logement (APL) qui vient en déduction du montant du loyer.

2- DEPOT DE GARANTIE : Chaque nouveau résident doit acquitter, avant l'entrée dans les lieux, une somme égale au montant mensuel du loyer, des charges locatives et des charges annexes (correspondant à la part « hébergement »), afin de constituer un dépôt de garantie pour permettre la remise en état du logement, en fin de location, le cas échéant. Soit (A+B+C) : **994.84 €** pour le T1 bis 1 personne et **1 139.45 €** pour le T2 1 personne. Pour l'hébergement temporaire : le dépôt de garantie équivaut à 60 % du tarif mensuel court séjour (Cf. 30 x tarif forfait journalier x 60 %).

3- REPAS : Sous condition de ressources, chaque résident peut bénéficier de l'Aide Sociale Départementale.

Prix d'un petit déjeuner	2.30 €	Pas de frais fixes	
		Frais fixes (60%)	Frais de repas (40%)
Prix d'un déjeuner	10.14 €	6.08 €	4.06 €
Prix d'un dîner	9.07 €	5.44 €	3.63 €

En cas d'hospitalisation : Remboursement de 85 % des prix des repas à compter du 4^{ème} jour d'hospitalisation continue (jour de sortie exclu).

4- RESTAURATION : Absences ponctuelles et vacances.

En cas d'absence déclarée : les frais de repas ne sont pas pris en compte (les frais fixes restant à la charge du résident).

_ En semaine : déclarer l'absence la veille avant 10h00.

_ Les samedi, dimanche et lundi : déclarer l'absence le vendredi avant 10h00.

En cas d'absence pour vacances : la totalité du prix des repas est pris en compte si cette absence comprend au moins 5 jours consécutifs et dans la limite de 30 jours par an.

1) Prestations facultatives :

Portage de repas en studio	2.41 €
Lavage de petit linge	5.13 €
Heure de ménage	17.30 €

2) Ventes et réparations diverses :

Vente de tubes d'éclairage (salle de bains, cuisines)	15.32 €
Vente d'ampoules électriques LED	9.13
Vente eau de source 1,5l	0.64 €
Intervention services techniques sur bien personnel	19.81 €
Vente flexible douche ou douchette	8.27 €
Vente abattant WC	32.49 €

3) Hébergement temporaire

Tarif journalier : <i>Incluant la location du logement meublé avec fourniture des draps, une heure de ménage par semaine, les 3 repas quotidiens, l'accompagnement par le service de soins, la veille de nuit et les animations.</i>	54.82 €
---	---------

4) Prestations visiteurs :

Petits déjeuners	2.30 €
Repas de midi personne âgée extérieure (non-résidente)	10.14 €
Repas du soir personne âgée extérieure (non-résidente)	9.07 €
Repas invité d'un résident (midi)	11.71 €
Repas invité d'un résident (soir)	10.70 €
Repas enfants accompagnants (moins de 15 ans)	5.53 €
Repas de fête invité adulte	15.00 €
Repas de fête invité enfant (moins de 15 ans)	11.00 €
Boissons complémentaires :	
Réserve Hôtel 1 bouteille	6.98 €
Réserve Hôtel 1/2 bouteille	3.76 €

5) Tarification dépendance applicable du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022, par jour :

Arrêté relatif à la tarification au titre de l'année 2021 – Conseil Départemental du Morbihan.

GIR 1	40.72 €
GIR 2	34.20 €
GIR 3	26.87 €
GIR 4	17.10 €